

## CALENDRIER DU MOUVEMENT 1er DEGRE

DDEC 14 RENTREE 2022

### A AFFICHER

DATES	Personnes ou instances concernées	ETAPES
21/01/22	<b>Enseignants souhaitant participer au mouvement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Informer son chef d'établissement ,par courrier, de sa volonté de participer au mouvement de l'emploi pour la rentrée 2022 ( dans ou hors département) , de demander un temps partiel de droit ou autorisé , un départ en retraite.</li> <li>➤ Remettre à son chef d'établissement les documents, ci-dessous, utiles au mouvement           <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Courrier à l'attention de Mme La présidente de la commission diocésaine de l'emploi</li> <li>▪ Fiche de mutation intra diocésaine ou interdiocésaine</li> <li>▪ Calcul d'ancienneté à télécharger sur i. Prof ou à demander à la DEP</li> <li>▪ Diverses pièces justificatives</li> </ul> </li> </ul>
21/01/22	<b>Professeurs stagiaires ( berceaux 2021/2022)</b> <b>Envoi à la DDEC par le chef d'établissement d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les professeurs stagiaires transmettent leur fiche de vœux et les pièces justificatives , à l'attention de l'IACCDE, sous couvert de leur chef d'établissement d'accueil.</li> </ul>
21/01/22 <b>Date limite</b>	<b>Chefs d'établissement</b>  Envoi à la DDEC	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Liste des postes vacants ou susceptibles de l'être <b>(Document direction diocésaine de l'enseignement catholique du calvados)</b></li> <li>➤ Envoi des documents nécessaires à la demande de mouvement (<b>fiche de mutation intra diocésaine, courrier, calcul d'ancienneté, autres documents utiles</b>) fournis par les enseignants.</li> </ul>
28/01/22 <b>Date limite</b>	Chefs d'établissement Envoi à la DEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Liste des postes vacants ou susceptibles de l'être (Annexe 2 DEP)</i></li> <li>➤ <i>Demandes de temps partiel</i></li> </ul>
23/02/2022 10h30	Instance académique de coordination des commissions diocésaines de l'emploi (IACCDE) à l'UREC	Réservation des berceaux et répartition des lieux de stages, classification des maîtres codifiés C
25/02/22 <b>Date limite</b>	<b>Chefs d'établissement</b> Envoi à la DDEC	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ PV de perte d'emploi dûment complété ( document DDEC)</li> </ul>
25/02/2022 <b>Date limite</b>	<b>Chef d'établissement</b>  Envoi à la DEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Déclaration des enseignants touchés par des mesures de carte scolaire (<b>Annexe 3 DEP</b>)</li> </ul>
28/02/22 17h30	Commission de l'emploi (CDE)	Codifications des dossiers

4/03/22	<b>Chef d'établissement</b> Pour affichage dans l'établissement	Publication des listes des postes vacants ou susceptibles de l'être pour affichage dans les établissements
<b>4/03/22</b>	<b>OUVERTURE du serveur ALAMO</b> <b>mise en ligne du formulaire pour les candidats extérieurs à l'académie et les établissements sous contrat simple</b>	
<b>31/03/22</b>	<b>CLOTURE des vœux, FERMETURE du serveur ALAMO</b>	
31/03/22 <i>Date limite de réception</i>	<b>Les enseignants souhaitant participer au mouvement</b>  Pour envoi <b>aux Chefs d'établissement des établissements dans lesquels ils postulent et à la DDEC</b>	✓ Les enseignants adressent le récapitulatif de leurs candidatures aux chefs d'établissement concernés et à la DDEC , à l'aide de l'imprimé de confirmation ALAMO
<i>Pour le bon déroulement de la commission de l'emploi, les enseignants qui ne souhaitent pas poursuivre leur demande de mise au mouvement en informeront le secrétariat de la DDEC par mail.</i>		
6/04/22 10h00/12h00	Commission de l'emploi	Propositions pour nomination
27/04/22 10h00/12h00	Commission de l'emploi	Propositions pour nomination
11/05/22 10h00/12h00	Commission de l'emploi	Propositions pour nomination
08/06/22 10h30	Instance académique de coordination des commissions diocésaines de l'emploi (IACCDE)	
Après rencontre avec l'enseignant concerné, chaque proposition est retournée, avec avis, par le chef d'établissement à la <b>DDEC par retour de mail.</b>		
15/06/22 <i>Date limite de réception</i>	Le chef d'établissement d'accueil Pour envoi <b>à la DEP</b>	La liste récapitulative des candidatures reçues avec avis
22/06/22 10h00/12h00 ou 28/06/22 17h30/19h00	Commission de l'emploi	Proposition pour nomination concours et positionnement suppléants à l'année.
29/06/22	Commission Consultative Mixte Interdépartementale (CCMI)	
23/08/22 14h00	CDE	Proposition pour nomination concours et positionnement suppléants à l'année.
25/08/22 A confirmer	Commission Consultative Mixte Interdépartementale (CCMI)	

\*pièces justificatives : voir **circulaire d'organisation du mouvement de l'enseignement catholique du Calvados** p. 5

Adresses utiles :

**DDEC** : [secretariat.ddec14@urecbn.org](mailto:secretariat.ddec14@urecbn.org)

**DEP**: [dep1d-caen@ac-normandie.fr](mailto:dep1d-caen@ac-normandie.fr)

